

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Roquevaire - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Roquevaire pour la tranche 2020 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020, conformément au tableau présenté en annexe 1.

Ce tableau fait apparaître des modifications dans la programmation des investissements communaux, sans incidence sur l'économie générale du contrat.

- ESPACE CULTUREL CLEMENT DAVID

La commune dispose actuellement de l'Espace Clément David, structure regroupant un centre culturel, un centre aéré, une bibliothèque et des bureaux administratifs.

Face au constat de vétusté des locaux, de la présence d'amiante, de structures ne répondant plus aux réglementations de sécurité et de solidité, la commune envisage la démolition complète de ces bâtiments puis la reconstruction pour réaménager ce lieu.

L'ensemble reconstruit permettra la mise à disposition, pour les administrés, d'espaces dédiés à la pratique culturelle et aux loisirs (médiathèque, pratique de la musique, des arts manuels, salle de danse et de gym...). Au rez-de-chaussée, un centre aéré "accueil de loisirs sans hébergement" ASLH pour les 6-12 ans sera créé.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 5 500 000 €HT, dont 750 000 €HT pour la tranche 2020. La Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée à hauteur de 1 375 000 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 2 750 000 €, dont 375 000 € pour la tranche 2020.

- VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

La commune souhaite procéder à la rénovation de plusieurs voies. Pour cette tranche 2020 du contrat, sont prévues la réfection de la voirie du chemin des Restanques et de l'impasse Cantebrune, la réfection de la voirie et des trottoirs de la rue de la Treille en pavés de pierres naturelles et la mise à niveau de divers regards et bouches à clés, la reprise des escaliers en pavé en pierres naturelles de la rue Brégançon et la mise à niveau de divers regards et bouches à clés.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 2 735 000 €HT, dont 620 000 €HT pour la tranche 2020. Pour ce projet, la commune ne bénéficie d'aucune subvention. La subvention départementale pourrait être fixée à 1 367 500 € dont 310 000 € pour la tranche 2020.

▪ AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS LE CIGALON

La commune de Roquevaire a acquis un local en rez-de-chaussée de l'ordre de 300 m² doté d'une cour intérieure et d'un garage. La commune souhaite aménager ce local afin d'y regrouper les différentes associations communales. Il est prévu d'y aménager des bureaux dédiés aux associations, une grande salle de réunion modulable, une tisanerie avec accès direct sur l'espace détente de la cour intérieure, un local pour le service, des locaux pour le stockage du matériel associatif, des toilettes, des vestiaires et des rangements.

Un accès et une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite seront également créés.

Le montant de l'opération, prévue en 2020, s'élève à 365 000 €HT. Pour ce projet, la commune ne bénéficiant d'aucune subvention, l'aide départementale pourrait s'élever à 182 500 €

Ainsi, le montant total de la tranche 2020 de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020 s'élève à 1 735 000 €HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé. La participation globale du Département pourrait être fixée à 867 500 € pour la tranche 2020, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été imputé au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 96 du 25 mars 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL